

*PLAN STRATÉGIQUE  
SYNDICAT DES VINS  
CÔTES DE PROVENCE*



**CÔTES DE PROVENCE**  
SYNDICAT DES VINS

# SOMMAIRE

<b>GOUVERNANCE.....</b>	<b>04</b>
<b>PÔLE RÉGLEMENTAIRE ET AFFAIRES PUBLIQUES .....</b>	<b>06</b>
<b>PÔLE VINS ET TERROIRS.....</b>	<b>11</b>
<b>PÔLE CONDUITE DU VIGNOBLE .....</b>	<b>14</b>
<b>ORGANIGRAMME .....</b>	<b>18</b>



# GOUVERNANCE

---

## OUVRIR UNE SECTION « JEUNES VITICULTEURS »

---

L'ambition est de créer un groupe de viticulteurs de moins de 40 ans qui suit l'ensemble des travaux du Syndicat afin de les informer et de les impliquer dans le collectif.

Un groupe de 5 coopérateurs et 5 indépendants sera formé.



---

## LE SYNDICAT DOIT INTENSIFIER SON INTERVENTION SUR LES SUJETS TECHNIQUES !

---

Le Syndicat investit de plus en plus sur l'accompagnement et l'adaptation du vignoble au changement climatique. Les membres du conseil d'administration ont largement réaffirmé leur volonté de poursuivre et d'accroître le travail déjà engagé.

---

## CRÉATION D'UNE FÉDÉRATION D'ODG/SYNDICATS

---

Les enjeux techniques et la complexification juridique nécessitent de plus en plus de compétences pointues. L'ambition de mutualiser les forces au sein d'une fédération est de répondre aux enjeux d'évolution des pratiques aux vignobles, et de répondre à une normalisation de plus en plus forte de la réglementation. A ce jour, les Coteaux d'Aix en Provence se sont déjà rapprochés des Côtes de Provence pour définir les statuts et les ambitions de cette nouvelle fédération. Mutualiser les moyens et poursuivre la construction de la grande famille « vins de Provence » est l'objectif !

---

## RÉFLEXION SUR L'OFFRE RÉGIONALE : APPELLATIONS PÉRIPHÉRIQUES ET COMPLÉMENTARITÉ AOP/IGP

---

Des appellations périphériques aux Vins de Provence restent uniquement représentées par leur ODG. Il existe une confusion entre elles et les 3 appellations « Vins de Provence ». Une réflexion devra avoir lieu sur le sujet. Il est également fondamental d'avoir une réflexion sur la complémentarité entre l'offre AOP et celle de nos IGP.

## MAINTIEN D'UN ACCOMPAGNEMENT À LA RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE

Le Syndicat poursuit son accompagnement auprès des vigneron·nes qui souhaitent réaliser des dossiers de plantation auprès de France Agrimer. Ce travail est précieux et apprécié de tous pour sa qualité.



## VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION DES PROJETS

La transition agroécologique oblige un changement de pratiques. Le partage d'expériences, l'apprentissage pas à pas pour accompagner les transitions sont indispensables et doivent être délégués aux organisations collectives. L'objectif est de modifier notre façon de travailler et d'élargir le cercle des vigneron·nes, en dehors du Conseil d'Administration, impliqués dans le suivi des projets techniques.

Pour chaque sujet, nous constituons une « cellule projet ». Ce groupe a la charge de monter le projet et ses membres se doivent d'en être les ambassadeurs.

Le projet est également accompagné par un consultant extérieur et un expert IFV/INRAE. Ce sont des personnes centrales et leur qualité déterminera l'adhésion des vigneron·nes aux projets. Il est impératif que le consultant soit aussi choisi par le groupe leader.



**RÉFÉRENTS**  
1 élu & 1 salarié du  
Syndicat des Côtes de Provence



**GRUPE LEADER**  
Composé de 5 à 7 vigneron·nes /  
experts provenant de plusieurs  
secteurs du vignoble



**VIGNERONS  
EXPÉRIMENTATEURS**



**EXPERT INRAE / IFV**



**CONSULTANTS**

# PÔLE RÉGLEMENTAIRE & AFFAIRES PUBLIQUES

## 1. DÉFENSE DU NOM

### NOS AMBITIONS

Protéger le nom de l'appellation dans l'univers viticole pour **empêcher le détournement de notoriété**, la contrefaçon et la pratique commerciale trompeuse.

Assurer le respect de la réglementation communautaire et les accords internationaux pour lutter contre le risque de dilution du nom. Créer un maillage juridique international.

#### LA VEILLE



Surveillance mondiale de l'usage du mot Provence, sur les étiquettes de vins, sur internet (réseaux sociaux, places de marchés ...) et dans les marques déposées désignant les boissons alcooliques.

#### LA PROTECTION



Actions amiables et contentieuses réaffirmant les contours des vins de Provence dans l'œnotourisme, les marques, l'étiquetage, la presse et internet.

#### LA SÉCURISATION



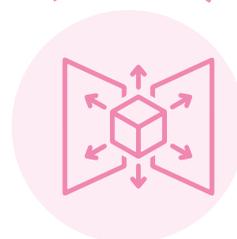
Actions de reconnaissance de l'appellation sur le grand export (dépôts de marques collectives et enregistrements IG) pour poursuivre les actions de défense. Ces actions s'inscrivent au sein d'un réseau puissant d'ambassades, de ministères et d'organismes influents dans le commerce international.

## 2. ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

### NOS AMBITIONS

Conseiller les opérateurs des Vins de Provence dans la vie des affaires pour faciliter et sécuriser les échanges commerciaux en France, à l'international et sur les différents segments de marché. Du conseil individuel et des réunions d'informations.

#### L'EXPORT



Apporter une expertise sur la réglementation applicable aux vins dans les différents pays d'exportation et sur les modalités douanières applicables.

#### LES MARQUES



Accompagner dans les démarches d'enregistrement, de surveillance et de défense de sa marque, auprès des Offices de propriété intellectuelle en France et dans le monde.

#### LES CONTRATS



Proposer des rédactions de contrats  
(agent commercial, distribution, CGV ...)



## 3. AFFAIRES PUBLIQUES & COMMUNICATION

### NOS AMBITIONS

Être force de proposition sur les sujets viticoles et les orientations nationales et européennes qui impacteront demain la filière des Vins de Provence.  
Positionner le Syndicat en tant qu'acteur central dans la filière.

### SE RÉAPPROPRIER LES SUJETS NATIONAUX

Cibler les mesures réglementaires prioritaires pour le vignoble des Vins de Provence (Eau, Environnement, R&D)



### CRÉER UN RÉSEAU

Sensibiliser, accompagner les élus et les administrations qui portent nos enjeux.

### INFORMER

Communiquer auprès des opérateurs et des élus via différents réseaux. Attirer leur attention sur l'activité syndicale, et sur les évolutions réglementaires, économiques, techniques qui sont les fondements des enjeux de demain.

## 4. GESTION DU CAHIER DES CHARGES

### NOS AMBITIONS

Contribuer à l'application du cahier des charges par les opérateurs et participer à la mise en œuvre du plan de contrôle.

#### FACILITER LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Permettre aux opérateurs de respecter les impératifs inhérents à la revendication de l'AOP, sans superposition de contraintes ne répondant pas à une logique de qualité.



#### ADAPTER LE CAHIER DES CHARGES

Adapter les pratiques culturelles et de commercialisation de l'AOP, aux évolutions économiques, réglementaires et environnementales.

#### RÉALISER DES CONTRÔLES INTERNES ET LE SUIVI DÉCLARATIF

Associer les contrôles à la pédagogie pour maintenir les objectifs de qualité exigés par le cahier des charges.

# PÔLE VINS & TERROIRS

## 1. GARANTIR LA QUALITÉ DES VINS

### NOS AMBITIONS

Conforter notre position de leader sur le marché des rosés d'appellation en assurant un niveau qualitatif dans les différents segments de la gamme (socle, premium et super-premium). Engager des actions de recherches avec le Centre du rosé et des partenaires sur l'évolution des rosés.

#### OBSERVATOIRE QUALITÉ

Augmenter le nombre de dégustateurs formés au nouvel outil d'évaluation qualitative des vins, pour en faire un protocole référence.

Aligner les protocoles d'évaluation qualitative des vins entre la dégustation de contrôle de mise en marché (AVPI) et le suivi aval de la qualité (CIVP)

Créer un observatoire de la qualité des vins sur le marché



#### RÉGULATION DE L'OFFRE

Définir les outils de régulation de l'offre adaptés aux vins rosés

Elaborer un protocole de validation qualitative des vins en stock, par rapport à la notion de millésime et l'aptitude au vieillissement des rosés.



## CENTRE DU ROSÉ

Développer des axes de recherche sur les enjeux d'évolution de l'offre des rosés (notamment sur la conservation et la capacité de vieillissement, la réduction du degré alcoolique)

Elargir les collaborations avec des partenaires / experts extérieurs.

## 2. CARACTÉRISER & VALORISER DES TYPICITÉS

### NOS AMBITIONS

Répondre aux attentes des consommateurs sur des vins caractéristiques de leurs terroirs, avec une segmentation claire de l'offre des vins mis en marché. Faire émerger de nouveaux produits en adéquation avec les nouvelles tendances de consommation



#### DIVERSITÉ DES PROFILS DES VINS

Inventorier la diversité des vins de l'appellation pour enrichir la connaissance des profils produits, au regard de leur positionnement dans la gamme.

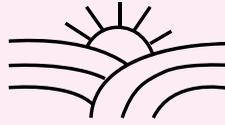
Caractériser les différents types de vins blancs Côtes de Provence.

Étudier les facteurs clés de la buvabilité des vins rosés.



#### GAMME DE PRIX

Engager une réflexion sur la notion de prix moyen pour sortir de la tendance du prix unique, et pour informer sur l'orientation de la gamme des prix dès le début de la campagne.



## VALORISATION DES VINS DE TERROIR

Consolider et développer la production et la notoriété des vins des dénominations de terroir, dans l'objectif de leur reconnaissance en cru.

Impliquer les consultants et œnologues conseils en tant que partie prenante dans le développement des dénominations.



## EFFERVESCENTS

Redéfinir un protocole d'élaboration adapté aux contraintes techniques et aux obligations réglementaires.

Rédiger un cahier des charges permettant la reconnaissance des effervescents en appellation.

# PÔLE CONDUITE DU VIGNOBLE

## I. GÉRER GLOBALEMENT L'EAU DANS LE VIGNOBLE ET À LA CAVE

### NOS AMBITIONS

Permettre à l'ensemble des producteurs un accès à l'eau pour une irrigation de précision.  
Piloter l'irrigation de façon raisonnée et définir un livre blanc de l'irrigation en AOC.  
Défendre la nécessité de l'irrigation auprès des élus et des citoyens.

ACCÈS À L'EAU



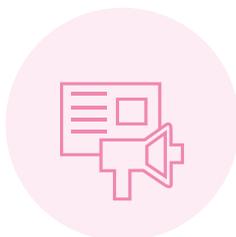
Permettre l'irrigation de 20 000 ha de vignes à 2035. Le Syndicat est engagé sur le projet depuis 2017. Un réseau sur Pierrefeu vient d'être mis en eau, des projets dans le haut Var sont également à l'étude. Nous travaillons également à l'usage de ressources alternatives dans des zones qui ne pourraient pas bénéficier du Canal de Provence.



### PILOTER L'IRRIGATION



La filière doit devenir exemplaire sur le sujet. Le Syndicat des Côtes de Provence ambitionne la mise en place d'un projet sur l'irrigation de précision avec le Languedoc et la Vallée du Rhône et l'impact sur les vins finis. Ce projet poursuit également à terme un objectif de simplification réglementaire sur le sujet, que ce soit au niveau du contrôle, qu'au niveau du code rural.



### RELATIONS PUBLIQUES ET COMMUNICATION

Nous devons construire un argumentaire solide et pédagogique pour défendre la nécessité d'irriguer auprès de nos élus et des citoyens

## 2. GÉRER DURABLEMENT LES SOLS ET LA BIODIVERSITÉ AU VIGNOBLE

### NOS AMBITIONS

La vie des sols doit devenir un étendard de l'appellation Côtes de Provence.



Ecovitissols et Terre Apara sont 2 projets mis en place depuis 2021. 170 vignerons ont déjà été sensibilisés sur le sujet de la santé des sols.

Nous souhaitons que 600 viticulteurs soient sensibilisés et en continuité, créer un référentiel de la qualité des sols.

## 3. ALLER VERS UNE VITICULTURE BAS IMPACT

### NOS AMBITIONS

Aller vers 100% des opérateurs certifiées HVE, BIO ou RSE.

En 2021, le CIVP a lancé une analyse du cycle de vie de la filière.  
Le syndicat est aujourd'hui investit avec l'ambition de certifier  
l'ensemble des exploitations en HVE, BIO ou RSE.



## 4. FAIRE ÉVOLUER LE MATÉRIEL VÉGÉTAL ET SA CONDUITE

### NOS AMBITIONS

Intégrer et étudier des cépages qui soient adaptés à la sécheresse et résistants aux maladies, qui correspondent à la typicité des vins Côtes de Provence.

Faire évoluer nos modes de conduite afin que nos vins soient plus adaptés à la demande du consommateur et au changement climatique.

### INTÉGRATION DE NOUVEAUX CÉPAGES

L'encépagement de notre appellation est en pleine évolution.

Trois cépages résistants aux maladies pourront être plantés et revendiqués en AOC « Côtes de Provence » d'ici 2024, le Floreal B, le Sauvignier Gris B et le Sauvignac B. Nous observons les cinq cépages étrangers intégrés dans notre cahier des charges en 2021 : Agiorgitiko N (Grèce), Calabrese N (Sicile), Moschofilero RS (Grèce), Xinomavro N (Grèce), Verdejo B (Espagne).



### GESTION DE LA CANOPÉ ET DE LA TAILLE

L'architecture de la vigne et la gestion de la canopée sont des leviers essentiels pour atteindre une production de qualité et s'adapter au réchauffement climatique. Des expérimentations sur le terrain sont ouvertes pour ajuster les conditions de production et la conduite de la vigne à ces objectifs.

### DÉPÉRISSEMENT DU ROLLE

Le Rolle est un cépage clé de notre appellation. Il constitue une véritable colonne vertébrale de nos blancs et rosés. Il s'agit d'un cépage fragile particulièrement sensible au dépérissement. Une étude est engagée pour évaluer ce dépérissement et accompagner le vignoble sur des leviers d'actions.

# GOUVERNANCE

Éric PASTORINO



Nicolas GARCIA



Viviane POURCIN



Florence LANGLET



Isabelle CHIEUSSE



1. Ouverture d'une section « jeunes »
2. Réflexion sur l'offre régionale.
3. Affirmation forte de l'implication du Syndicat des Côtes de Provence sur les sujets techniques.
4. Création d'une fédération d'ODG.
5. « Cellule Projet », système plus collaboratif de gestion de projet.
6. Réflexion sur les cotisations.
7. Maintien d'un accompagnement à la restructuration du vignoble.

# MAISON DES VINS

Carole BAENA



Tina VAN-ASCH



David HOSPITAL



Elodie ASENSIO



Être la vitrine de l'appellation  
Côtes de Provence.

# RÈGLEMENTAIRE ET AFFAIRES P

Anaïs HUYSMANS



Sarah BREFFY



Mélanie ARMARIO



Anaïs BES



# NIGRAMME

## TERROIRS & VINS

Mireille CONRATH



David HOSPITAL



1. Assurer une qualité Premium.
2. Caractériser et valoriser les typicités produits.

## CONDUITE DU VIGNOBLE

Antoine MATHIAS



Christelle SALOMON



Mélanie ARMARIO



Anais BES



1. Gérer globalement l'eau dans le vignoble et à la cave.
2. Gérer les sols durables et la biodiversité au vignoble.
3. Aller vers une vitiviniculture bas impact et efficiente en énergie.
4. Faire évoluer le matériel végétal et sa conduite.

## PUBLIQUES

go BAUDOIN



1. Défense du nom.
2. Accompagnement juridique.
3. Stratégie d'influence et communication.
4. Gestion du cahier des charges.

# CÔTES DE PROVENCE

SYNDICAT DES VINS

DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS  
SUR LES AXES STRATÉGIQUES  
PRIORITAIRES.



LE MAGAZINE

Vignerons en Côtes de Provence

crédits photos@Pauline Chardin- @ Clémence Louise Biau

Ce magazine a été réalisé et conçu par le Syndicat des vins des Côtes de Provence afin de vous informer de nos actions menées dans le but d'assurer le développement de l'Appellation «Côtes de Provence».

**Magazine imprimé sur un papier labellisé FSC  
Ne peut être jeté sur la voie publique**